

Programme évalué

265512 - Certificat en résidence en optométrie

DÉMARCHE

L'objectif de l'évaluation périodique des programmes de l'Université de Montréal est d'assurer leur qualité et leur pertinence. Dans le cadre de cet exercice, l'École d'optométrie a respecté le protocole du deuxième cycle d'évaluation de l'Université (2018-2025). Ce résumé énumère les étapes clés de l'évaluation, présente une synthèse des forces constatées et des recommandations émises par la Sous-commission d'évaluation des programmes.

ÉTAPES CLÉS

Début des travaux : 21 septembre 2022

Rapport d'autoévaluation : 13 septembre 2023

Visite externe : 11 et 12 décembre 2023

Rapport synthèse : 21 mars 2024

Plan d'action : 10 mai 2024

PRINCIPALES FORCES

- Programme de formation post-professionnelle intensive d'un an, le seul offert en français.
- Conditions d'admissibilité et qualité des candidatures admises.
- Formation sur mesure et bonne exposition clinique.
- Excellent taux de diplomation.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Considérer des stratégies pour augmenter la visibilité du programme en fonction de la capacité d'accueil et du bassin de recrutement.
- Réfléchir aux moyens d'harmoniser la structure et le contenu des cours du tronc commun et de chaque option.
- Clarifier les approches d'enseignement et les moyens d'évaluation de chaque cours (p. ex. création et publication de plans de cours).
- Considérer l'ajout d'une formation en pédagogie pour préparer les résident·es à l'enseignement et la supervision clinique ainsi que l'intégration du rôle de supervision clinique des résident·es de façon progressive et encadrée.
- Réfléchir aux moyens d'encadrer et d'uniformiser la supervision offerte dans les différents milieux de stages cliniques (p. ex. convention écrite).
- Améliorer la rétroaction régulière entre le responsable de la résidence, les responsables de chaque option, les superviseur·es de milieu de stage et les résident·es (p. ex. réunions ponctuelles, évaluations de stage).
- Considérer la création d'un Guide des résidences.

PRINCIPALES ACTIONS

- Développer et mettre en œuvre un plan de recrutement afin d'atteindre la capacité d'accueil de chacune des options du programme.
- Modifier le cours OPM6024 pour intégrer des échanges réguliers avec tous les résident·es inscrit·es aux différentes options des résidences (tronc commun).
- Consolider et réviser l'ensemble des plans de cours (incluant les sigles de cours de stage).
- Fournir une grille d'évaluation aux différents responsables de modules afin d'harmoniser les évaluations.
- Mettre en place une formation sur l'enseignement et la supervision clinique.
- Établir des conventions de stages écrites pour tous les milieux cliniques des résidences.
- Établir un calendrier de rencontres avec le responsable des résidences et s'assurer du suivi du calendrier.
- Créer un Guide des résidences.